

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE –
SEANCE DU MERCREDI 16 JANVIER 2019**

Le mercredi 16 janvier 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération s'est réuni en séance publique, à la Pépinière d'entreprises à Olonne sur Mer, à la suite de la convocation adressée le jeudi 10 janvier 2019.

Etaient présents :

Conseillers communautaires de la ville des SABLES D'OLONNE :

Yannick MOREAU, Annie COMPARAT, Alain BLANCHARD, Chantal MEREL, Lionel PARISSET, Florence PINEAU, Loïc PERON, Gérard HECHT, Armel PECHEUL, Jean-Pierre CHAPALAIN, Lucette ROUSSEAU, Bernard MARCHAND, Mauricette MAUREL, Michel YOU, Frédéric BENELLI, Didier GALLOT, Brigitte TESSON, Joël MERCIER, Simon AVRIL, Gérard MERCIER, Bernard CODET, Françoise REZEAU.

Conseillers communautaires de la ville de L'ILE D'OLONNE :

Fabrice CHABOT, Stéphane VIOLLEAU, Francis BOSSARD, Sonia TEILLET, Frédéric COURANT, Maryse SOUDAIN, Thierry MONNEREAU, Isabelle MANDRET.

Conseillers communautaires de la ville de SAINT MATHURIN :

Albert BOUARD, Patrice AUVINET, Jacqueline RUCHAUD, Jean-Francois TRICHET, Bernard DUBOIS.

Conseillers communautaires de la ville de SAINTE FOY :

Jean-Paul DUBREUIL, Noël VERDON, Séverine BULTEAU, André DEZOTEUX, Françoise GUILLONNEAU.

Conseillers communautaires de la ville de VAIRE :

Alain TAUPIN, Yvon ALLO, Yvon PRAUD, Léonnette ROUSSEAU, Christian LUCAS.

Etaient excusés :

- Jean-Pierre BOILEAU, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Joël MERCIER
- Annick BILLON, conseillère communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Gérard HECHT
- Dominique EUGENE, conseillère communautaire de Saint Mathurin, donne pouvoir à Albert BOUARD

Monsieur Frédéric BENELLI est désigné secrétaire de séance

1. Autorisation du vote des délibérations au moyen d'un boitier électronique
2. Installation du Conseil Communautaire
3. Election du Président
4. Fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau
5. Election des vice-présidents et des autres membres du bureau
6. Lecture de la charte de l'élu local
7. Délégations de l'assemblée délibérante au profit du Président
8. Indemnités de fonction des élus.
9. Création des commissions communautaires
10. Composition des commissions et élection des membres des commissions
 - a. Commission n°1 Finances et Personnel
 - b. Commission n°2 Economie
 - c. Commission n°3 Urbanisme
 - d. Commission n°4 Culture – Evènementiel & Sport
 - e. Commission n°5 Assainissement Voirie Réseaux
 - f. Commission n°6 Enfance –Jeunesse Prévention
 - g. Commission n°7 Environnement
 - h. Commission n°8 Transport
 - i. Commission n°9 Tourisme
 - j. Commission n°10 Déchets
 - k. Commission n°11 Solidarité
11. Validation des conditions de dépôt de listes des membres de la commission de délégation de services publics et de la commission d'appel d'offres
12. Election des membres de la Commission « marchés »
13. Election des membres de la commission consultative des services publics locaux
14. Election des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées
15. Election des représentants au sein du Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne,
16. Election des représentants au sein de la Commission Locale de l'Eau Auzance Vertonne,
17. Election des représentants à Vendée Eau
18. Election des représentants au comité territorial intercommunal de l'énergie en vue de l'élection des délégués au comité syndical du SyDEV
19. Elections des représentants à la commission consultative de coordination des politiques énergétiques

20. Election des représentants à Trivalis
21. Election d'un représentant au sein du Syndicat Mixte e-collectivités Vendée
22. Election des représentants au sein de la Société publique d'économie mixte locale (SEML) Les Sables d'Olonne Développement
23. Election de nouveaux représentants au sein de la Société publique locale (SPL) « Destination Les Sables d'Olonne »
24. Election des représentants au sein de la SEM Les Sables d'Olonne Plaisance
25. Election des représentants au sein de la société d'économie mixte Vendée Expansion
26. Election des représentants de la société publique locale « Agence de service aux Collectivités locales de Vendée » ASCLV
27. Election des représentants au sein de l'assemblée générale de la Maison départementale de l'Emploi
28. Election des représentants au sein de l'Association « Ecole des formations maritimes du littoral vendéen »
29. Election des représentants au sein de l'association pour l'accompagnement personnalisé et le soutien de l'habitat
30. Election d'un représentant au sein de l'association du marais des Olonnes
31. Désignation des représentants à la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON)
32. Election du représentant au sein de l'association syndicale des marais de la Gachère
33. Election des représentants au Syndicat Mixte du Marais des Olonnes
34. Election des représentants au sein du Fonds de dotation « Cap vers l'aventure maritime »
35. Election des représentants au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
36. Election du représentant au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Côte de Lumière
37. Election des délégués au sein du Conseil d'administration du collège Paul Langevin,
38. Election des délégués au sein du Conseil d'administration du Lycée d'enseignement professionnel Valère Mathé
39. Election des délégués au sein du Conseil d'administration du collège Pierre Mauger
40. Election des délégués au sein du Conseil d'administration du Lycée Professionnel Eric Tabarly
41. Election des délégués au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Saint Jean d'Orbestier
42. Election d'un délégué au sein du conseil d'administration du collège Jean Monnet
43. Election d'un délégué au sein du conseil d'administration du lycée Savary de Mauléon
44. Election des représentants au conseil portuaire
45. Election des représentants au Comité de pilotage Natura 2000

46. Election des représentants à l'association GéoVendée
47. Election des représentants au Conseil d'Administration de l'ADILE
48. Remboursement de frais des conseillers communautaires
49. Adoption règlement intérieur
50. Harmonisation des conditions de travail des agents LSOA avec la ville nouvelle des Sables d'Olonne
51. Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019

1. INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
--

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUBREUIL, doyen d'âge de l'Assemblée. Ce dernier procède à l'appel nominal des nouveaux délégués communautaires :

Conseillers communautaires de la Ville des Sables d'Olonne :

- Yannick MOREAU
- Annie COMPARAT
- Alain BLANCHARD
- Chantal MEREL
- Annick BILLON
- Lionel PARISET
- Florence PINEAU
- Loïc PERON
- Gérard HECHT
- Armel PECHEUL
- Jean-Pierre CHAPALAIN
- Lucette ROUSSEAU
- Bernard MARCHAND
- Mauricette MAUREL
- Michel YOU
- Frédéric BENELLI
- Didier GALLOT
- Brigitte TESSON
- Joël MERCIER
- Jean-Pierre BOILEAU
- Simon AVRIL
- Gérard MERCIER
- Bernard CODET
- Françoise REZEAU

Conseillers communautaires de la Ville de L'Ile d'Olonne :

- Monsieur Fabrice CHABOT
- Monsieur Stéphane VIOLLEAU
- Monsieur Francis BOSSARD
- Madame Sonia TEILLET
- Monsieur Frédéric COURANT
- Madame Maryse SOUDAIN
- Monsieur Thierry MONNEREAU
- Madame Isabelle MANDRET

Conseillers communautaires de la Ville de Saint Mathurin :

- Monsieur Albert BOUARD
- Monsieur Patrice AUVINET
- Madame Jacqueline RUCHAUD
- Monsieur Jean-François TRICHET
- Madame Dominique EUGENE
- Monsieur Bernard DUBOIS

Conseillers communautaires de la Ville de Sainte Foy :

- Monsieur Jean-Paul DUBREUIL
- Monsieur Noël VERDON
- Madame Séverine BULTEAU
- Monsieur André DEZOTEUX
- Madame Françoise GUILLONNEAU

Conseillers communautaires de la Ville de Vairé :

- Monsieur Alain TAUPIN
- Monsieur Yvon ALLO
- Monsieur Yvon PRAUD
- Madame Léonnette ROUSSEAU
- Monsieur Christian LUCAS

Monsieur Jean-Paul DUBREUIL déclare les 48 membres du Conseil Communautaire cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

2. AUTORISATION DU VOTE DES DELIBERATIONS AU MOYEN D'UN BOITIER ELECTRONIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le vote au moyen d'un boîtier électronique comme mode ordinaire de vote des délibérations en sus du vote à main levée, conformément aux règles de vote définies par le CGCT.

Didier GALLOT, Brigitte TESSON, Joël MERCIER, Françoise REZEAU, Jean-Pierre BOILEAU et Simon AVRIL quittent la séance

3. FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT et aux différentes compétences exercées par les Sables d'Olonne Agglomération, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à la majorité de maintenir le nombre de vice-Présidents à 13.

4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LE PRESIDENT

Le Conseil Communautaire prend acte de la lecture de la charte de l'élu local et prend connaissance des dispositions de la section 3 du chapitre VI du titre 1^{er} du

Livre II de la cinquième partie du CGCT dans les communautés d'agglomération, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

5. DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU PROFIT DU PRESIDENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité de se prononcer favorablement sur les délégations d'attributions suivantes au Président (jusqu'à la fin de son mandat), lesquelles pourront faire l'objet de subdélégation aux Vice-Présidents en fonction de leur domaine de compétence :

- Intenter, au nom de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération, les actions en justice ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la Communauté ;
- Transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € ;
- Intenter au nom de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération les recours gracieux devant les autorités compétentes,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000 € HT,
- Passer les contrats d'assurances ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférents,
- De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 50 000 € HT,
- Signer les conventions ou actes portant instauration de servitudes (notamment de gaz, électricité, eau, éclairage public, télécommunication, canalisations publiques souterraines d'eaux usées) sur un terrain privé ou sur un terrain appartenant à la Communauté d'agglomération (au profit d'un tiers ou de la Communauté d'agglomération),
- Signer les conventions de locations d'ouvrages de génie civil propriété de la communauté d'agglomération (fourreaux, chambres de tirage ...),
- Autoriser ou non, au nom de la Communauté d'Agglomération, l'adhésion nouvelle et/ou le renouvellement de l'adhésion aux associations partenaires de la communauté d'agglomération (notamment ADCF, club des pépinières, etc ...),
- Signer les actes relatifs à la mise en œuvre de l'e-administration dont notamment les conventions avec les services de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et contrôle budgétaire ou avec tout autre partenaire,
- Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution (notamment résiliation), et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 1 500 000 € HT pour les marchés de travaux et en deçà des seuils européens pour les marchés de fournitures et services;

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution (notamment résiliation), et le règlement des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 1 500 000 € HT pour les travaux et en deçà des seuils européens pour les fournitures et services,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution (notamment résiliation), et le règlement des conventions de prestation de services avec les collectivités conformément aux articles L. 5216-7-1 et L. 5215-27 du CGCT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 1 500 000 € HT pour les travaux et en deçà des seuils européens pour les fournitures et services,
- Signer les conventions de mise à disposition de salles, d'équipements ou de matériel à titre gracieux ou onéreux au profit de la Communauté d'agglomération ou octroyés par la Communauté d'agglomération ainsi que les contrats de louage de chose et avenants correspondants des biens meubles et immeubles dont la communauté d'agglomération est propriétaire ou locataire pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- Accorder et signer les autorisations et conventions d'occupation temporaire du domaine public intercommunal, du domaine public mis à disposition et du domaine public concédé leurs avenants et les actes relatifs à leur exécution (résiliation, etc.),
- Signer les conventions pour le transfert de propriété des postes de refoulement ou de relèvement ainsi que les réseaux de refoulement et gravitaires en aval du poste, entre les communes et la Communauté d'agglomération ;
- Procéder au recrutement et signer les contrats et les renouvellements de contrat des agents contractuels :
 - o Sur des emplois permanents pour les besoins de continuité de service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire dans le cadre de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984
 - o Sur des emplois permanents pour les remplacements temporaires de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles ou autorisés à exercer leur activité à temps partiel, dans le cadre de l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984
 - o Sur des emplois permanents, lorsque les besoins de service et la nature des fonctions le justifient pour les emplois de catégorie A et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (article 3-3,2°) et dans la limite des crédits inscrits au Budget.
 - o Sur des emplois permanents, dans le cadre de l'article 3-3,1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, en cas d'absence de cadres d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions.
 - o Sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3-1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984) ou pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités (article 3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984),
- Signer les conventions et les contrats aidés mis en place par les services de l'Etat,

- Signer les demandes d'agrément pour les missions de services civiques (signature des dossiers, des conventions et avenants aux conventions avec les services de l'Etat, des contrats ou avenants aux contrats d'engagement de service civique)
- Procéder au recrutement de vacataires extérieurs intervenant au sein de la collectivité, en fixer les modalités (rémunération et nombre maximum de vacation annuel), signer les contrats correspondants,
- Signer les conventions d'engagement avec les intermittents du spectacle pour toutes les animations proposées par la collectivité dans le cadre de ses domaines de compétence
- Signer les conventions de détachement de personnels dans le cadre des :
 - o délégations de compétences aux Entreprises Publiques Locales,
 - o et de concessions attribuées aux entreprises (lesquelles délégations et de compétences et concessions seront décidées par le Conseil Communautaire),
 - o de transfert de compétence conformément à l'article L. 5211-4-1 du CGCT,
- Signer les conventions de détachements de personnel conformément aux articles 64 à 69 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dans la limite des crédits inscrits au Budget,
- Valider et signer les conventions d'accueil de stagiaires d'écoles, notamment pour les stagiaires rémunérés d'Etablissements de l'Enseignement supérieur,
- Signer les conventions d'accueil et de rémunération dans le cadre du CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche : thèses),
- Signer les conventions de services communs entre collectivités et de transfert des personnels à intervenir dans le cadre de l'article L.5211-4-2 du CGCT,
- Signer le contrat en prévoyance maintien de salaire au profit des agents,
- Mettre en place et actualiser le dispositif de labellisation en complémentaire santé, déterminer et actualiser dans ce cadre la participation employeur.
- Fixer les affectations du véhicule de fonction et du véhicule de service avec remisage à domicile et approuver le règlement d'utilisation des véhicules de service et de fonction,
- Procéder, dans la limite des crédits inscrits aux budgets principal et annexes, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 du CGCT et au a de l'article L. 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ,
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- De réaliser les lignes de trésorerie, négocier avec les candidats et signer les contrats dans la limite de cinq millions d'euros par an,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et expert,
- Signer les avenants pour les transferts d'emprunts en cas de transfert de compétence,
- Signer les contrats d'accueil de jeunes enfants dans les structures de petite enfance,
- Signer les conventions avec des organismes tiers permettant la perception des aides financières de droit pour l'accessibilité des familles (notamment avec la CAF, CMAF, MSA pour CAJ, Cool Café et Multi-Accueils),
- Conclure et signer les conventions de partenariat avec les chambres consulaires pour la mise en œuvre d'action de développement au bénéfice des porteurs de projets et d'entreprises,
- Signer les décisions de préemption ou non d'actions de la SA du Port donnant vocation à la jouissance d'anneaux du port de plaisance.
- Signer la convention de mécénat avec l'association « Les Sables d'Olonne-Vendée Course au Large » et les avenants correspondants,
- Exercer, au nom de la Communauté d'agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté d'Agglomération en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien, selon les dispositions prévues par l'article L.211-2 du code de l'urbanisme ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, concernant des biens situés sur le territoire des Sables d'Olonne Agglomération,
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires ainsi que les permis d'aménager nécessaires à l'aménagement, aux constructions et travaux de compétence des Sables d'Olonne Agglomération et relatives à des opérations inscrites au budget communautaire,
- Signer les conventions de reversement de projet urbain partenarial avec les Communes membres.
- De fixer, dans les limites de l'estimation de services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires et de procéder à tous les actes de délimitations des propriétés communautaires,
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- Signer les conventions de veille et d'observation foncière avec la SAFER (Vigifoncier),
- Signer la convention de partenariat relative au fichier de la demande locative sociale de la Vendée dans le cadre du PPG avec le CREHA Ouest (Centre Régional d'Etudes pour l'Habitat de l'Ouest),
- Signer les conventions avec les gestionnaires des réseaux (notamment eau potable, éclairage public, signalisation (feux tricolores), télécommunication, fibre, dans la limite des crédits inscrits au budget, gaz et électricité, ...),

- Signer les documents de cession de véhicules destinés à la destruction consécutifs à la mainlevée de destruction de véhicules émanant des services de police ou de gendarmerie dans le cadre de la gestion de la fourrière automobile,
- Signer les conventions de partenariat avec les établissements scolaires pour l'intervention de la dumiste et du service prévention enfance jeunesse famille dans la limite des crédits inscrits au budget,
- Signer les conventions avec les associations des bénévoles pour le soutien et la participation à l'organisation de tout évènement d'envergure communautaire,
- Signer la convention avec l'ADILE sur le logement, l'habitat et la rénovation énergétique (notamment convention pour la mise en place d'un observatoire de l'habitat, convention pour la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique.)
- Signer la convention conclue entre l'Etat et la CA LSOA en application de l'article L851-1 du code de la sécurité sociale pour la gestion d'aides des gens du voyage.

6. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Population	Taux proposés en %	
	Président	Vice-président
De 50 000 à 99 999	110	24,73

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- ***D'attribuer une indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents sur la base des taux ci-dessous appliqués au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :***
 - o ***110 % pour le Président,***
 - o ***24,73 % pour les Vice-présidents,***

Les indemnités accordées figurent dans le tableau récapitulatif ci-joint, conformément à l'article L. 5211-12 du CGCT.

- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;***
- ***Inscrire les crédits correspondants aux dépenses d'indemnités de fonction au budget principal de la communauté pour les exercices 2019 à 2020.***

7. CREATION ET FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer les commissions suivantes :

- a. Commission n°1 Finances et Personnel -12 membres
- b. Commission n°2 Economie – 14 membres
- c. Commission n°3 Urbanisme – 12 membres
- d. Commission n°4 Culture – Evènementiel & Sport -15 membres
- e. Commission n°5 Assainissement Voirie Réseaux – 11 membres
- f. Commission n°6 Enfance –Jeunesse Prévention – 10 membres
- g. Commission n°7 Environnement – 11 membres
- h. Commission n°8 Transport – 11 membres
- i. Commission n°9 Tourisme – 13 membres
- j. Commission n°10 Déchets – 12 membres
- k. Commission n°11 Solidarité – 11 membres

Départ de Gérard MERCIER

8. COMPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL

Ayant obtenu 41 voix, sont élus membres de la commission Finances et Personnel :

Jean-Paul	DUBREUIL
Chantal	MEREL
Patrice	AUVINET
Frédéric	BENELLI
Bernard	DUBOIS
Bernard	MARCHAND
Mauricette	MAUREL
Armel	PECHEUL
Léonnette	ROUSSEAU
Sonia	TEILLET
Stéphane	VIOLLEAU
Gérard	MERCIER

8a. COMPOSITION DE LA COMMISSION ECONOMIE

Ayant obtenu 40 voix, sont élus membres de la commission ECONOMIE :

Alain	BLANCHARD
Albert	BOUARD
Jean-Pierre	CHAPALAIN
André	DEZOTEUX
Bernard	DUBOIS
Christian	LUCAS

Bernard	MARCHAND
Loïc	PERON
Alain	TAUPIN
Noël	VERDON
Fabrice	CHABOT
Stéphane	VIOLLEAU
Jean-Pierre	BOILEAU
Simon	AVRIL

8b COMPOSITION DE LA COMMISSION URBANISME

Ayant obtenu 41 voix, sont élus membres de la commission URBANISME:

Armel	PECHEUL
Annick	BILLON
Gérard	HECHT
Mauricette	MAUREL
Yvon	PRAUD
Lucette	ROUSSEAU
Jean-François	TRICHET
Alain	TAUPIN
Noël	VERDON
Michel	YOU
Fabrice	CHABOT
Isabelle	MANDRET

8C COMPOSITION DE LA COMMISSION CULTURE EVENEMENTIEL & SPORT

Ayant obtenu 41 voix, sont élus membres de la commission CULTURE EVENEMENTIEL SPORT

Florence	PINEAU
Gérard	HECHT
Yvon	ALLO
Frédéric	BENELLI
Annick	BILLON
Séverine	BULTEAU
André	DEZOTEUX
Dominique	EUGENE
Françoise	GUILLONNEAU
Lionel	PARISET

Léonnette	ROUSSEAU
Stéphane	VIOLLEAU
Thierry	MONNEREAU
Simon	AVRIL
Gérard	MERCIER

8d COMPOSITION DE LA COMMISSION TRAVAUX VOIRIE ASSAINISSEMENT

Ayant obtenu 41 voix, sont élus membres de la commission TRAVAUX VOIRIE ASSAINISSEMENT

Albert	BOUARD
Alain	BLANCHARD
Gérard	HECHT
Yvon	PRAUD
Alain	TAUPIN
Noël	VERDON
Michel	YOU
Francis	BOSSARD
Thierry	MONNEREAU
Jean-Pierre	BOILEAU
Bernard	CODET

8e COMPOSITION DE LA COMMISSION ENFANCE PREVENTION JEUNESSE

Ayant obtenu 41 voix, sont élus membres de la commission ENFANCE PREVENTION JEUNESSE :

Lucette	ROUSSEAU
Yvon	ALLO
Séverine	BULTEAU
Annie	COMPARAT
Léonnette	ROUSSEAU
Jacqueline	RUCHAUD
Michel	YOU
Maryse	SOUDAIN
Isabelle	MANDRET
Gérard	MERCIER

8f COMPOSITION DE LA COMMISSION *ENVIRONNEMENT*

Ayant obtenu 40 voix, sont élus membres de la commission ENVIRONNEMENT :

Alain	TAUPIN
Loïc	PERON
Jean-Pierre	CHAPALAIN
André	DEZOTEUX
Christian	LUCAS
Armel	PECHEUL
Jean-François	TRICHET
Noël	VERDON
Francis	BOSSARD
Frédéric	COURANT
Simon	AVRIL

8G COMPOSITION DE LA COMMISSION *TRANSPORT*

Ayant obtenu 41 voix, sont élus membres de la commission TRANSPORT :

Fabrice	CHABOT
Annie	COMPARAT
Bernard	DUBOIS
Françoise	GUILLONEAU
Mauricette	MAUREL
Florence	PINEAU
Yvon	PRAUD
Lucette	ROUSSEAU
André	DEZOTEUX
Isabelle	MANDRET
Bernard	CODET

8H COMPOSITION DE LA COMMISSION *TOURISME*

Ayant obtenu 41 voix, sont élus membres de la commission TOURISME :

Jean-Pierre	CHAPALAIN
Yvon	ALLO
André	DEZOTEUX
Jean-Paul	DUBREUIL
Dominique	EUGENE

Christian	LUCAS
Lionel	PARISET
Lucette	ROUSSEAU
Alain	TAUPIN
Fabrice	CHABOT
Stéphane	VIOLLEAU
Françoise	REZEAU
Gérard	MERCIER

8i COMPOSITION DE LA COMMISSION *DECHETS*

Ayant obtenu 41 voix, sont élus membres de la commission DECHETS :

Jean-Paul	DUBREUIL
Yvon	ALLO
Patrice	AUVINET
Françoise	GUILLONEAU
Bernard	MARCHAND
Yvon	PRAUD
Noël	VERDON
Michel	YOU
Sonia	TEILLET
Frédéric	COURANT
Bernard	CODET
Simon	AVRIL

8J COMPOSITION DE LA COMMISSION *SOLIDARITE*

Ayant obtenu 42 voix, sont élus membres de la commission SOLIDARITE :

Annie	COMPARAT
Séverine	BULTEAU
Françoise	GUILLONEAU
Chantal	MEREL
Florence	PINEAU
Léonnette	ROUSSEAU
Jacqueline	RUCHAUD
Maryse	SOUDAIN
Sonia	TEILLET
Françoise	REZEAU
Bernard	CODET

8L FIXATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES COMMUNES MEMBRES DANS LES 11 COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (un vote contre) de fixer les conditions de participations des conseillers municipaux des communes membres des Sables d'Olonne Agglomération comme suit : prise d'information et participation aux débats avec voix consultative sur les décisions.

9. VALIDATION DES CONDITIONS DE DEPOT DE LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS ET DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5, L. 1414-2, L. 2121-21, L 2121-22 et D.1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5,

La commission d'ouverture des plis pour les DSP et la commission d'Appel d'Offres sont chacune composées comme suit :

- Le Président, ou son représentant,
- 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante élus par le Conseil au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante élus par le Conseil au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément aux dispositions législatives susvisées, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention), de valider les conditions de dépôt de listes ci-dessus définies ci-avant.

10. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « MARCHES »

Ayant obtenu 38 voix, sont élus membres de la commission marchés :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Armel	PECHEUL	Michel	YOU
Patrice	AUVINET	Yvon	PRAUD
Jean-Paul	DUBREUIL	Albert	BOUARD
Noël	VERDON	Florence	PINEAU
Jean-Pierre	BOILEAU	Bernard	CODET

11 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Ayant obtenu 38 voix, sont membres de la commission consultative des services publics locaux:

Délégués Titulaires

Délégués Suppléants

Loïc PERON	Noël VERDON
Alain BLANCHARD	Alain TAUPIN
Annick BILLON	Bernard MARCHAND
Armel PECHEUL	Yvon PRAUD
Jean-Paul DUBREUIL	Michel YOU
Florence PINEAU	Françoise REZEAU
Jean-Pierre BOILEAU	Brigitte TESSON

En outre, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **de désigner, les associations locales suivantes qui seront représentées au sein de cette Commission :**
 - o **un représentant de l'association « FNAUT »,**
 - o **un représentant de l'Union fédérale des consommateurs de Vendée.**
- **d'autoriser le Président à saisir et à convoquer la Commission pour toutes les missions énumérées à l'article L. 1413-1 du CGCT.**

12. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Jean-Paul	DUBREUIL
Patrice	AUVINET
Frédéric	BENELLI
Bernard	DUBOIS
Bernard	MARCHAND
Mauricette	MAUREL
Chantal	MEREL
Armel	PECHEUL
Léonnette	ROUSSEAU
Gérard	MERCIER
Joël	MERCIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention) de fixer la composition de la CLECT à l'identique de celle de la commission Finances, soit les 11 membres et invite les conseils municipaux à procéder à la désignation des membres de la CLECT, correspondant aux membres de la commission Finances.

**13. ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN
DU SYNDICAT MIXTE DU SAGE AUZANCE VERTONNE**

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Armel PECHEUL – 38 voix pour et 4 blancs Alain TAUPIN - 39 voix pour 2 blancs 1 nul Yvon PRAUD - 42 voix pour Albert BOUARD- 41 voix pour et 1 blanc Noël VERDON- 40 voix pour 1 blanc 1 nul Bernard CODET- 34 voix pour 5 blancs 3 nul	Bernard DUBOIS – 41 voix pour et 1 blanc Yvon ALLO- 40 voix pour 1 blanc 1 nul Alain BLANCHARD - 37 voix pour 4 blancs 1 nul Bernard MARCHAND- 40 voix pour et 2 blancs Francis BOSSARD- 41 voix pour et 1 nul Didier GALLOT -33 voix pour 6 blancs 3 nuls

14. ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU AUZANCE VERTONNE

Armel	PECHEUL
Alain	TAUPIN

Nombre de votants : 42
Bulletins blancs : 9
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 39

Par conséquent Armel Pécheul et Alain Taupin sont élus délégués au sein de la commission locale de l'eau chargée du pilotage du SAGE

15. DESIGNATION DES REPRESENTANTS VENDEE EAU

Par conséquent sont élus représentants Vendée EAU :

PRENOM	NOM
YANNICK	MOREAU
ALAIN	TAUPIN
JEAN-NOËL	LANDAIS

16. ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU
COMITE TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE EN VUE DE L'ELECTION DES
DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYDEV

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Alain TAUPIN	36 voix pour 5 votes blancs 1 nul	Annie COMPARAT	39 voix pour 2 votes blancs 1 nul
Alain BLANCHARD	35 voix pour 6 votes blancs 1 nul	Albert BOUARD	39 voix pour et 3 votes blancs
André DEZOTEUX	40 voix pour et 2 votes blancs	Frédéric BENELLI	41 voix pour et 1 vote blanc
Armel PECHEUL	35 voix pour 5 votes blancs 2 nuls	Léonnette ROUSSEAU	41 voix pour et 1 vote blanc

Par conséquent sont élus représentants des Sables d'Olonne Agglomération au comité territorial intercommunal de l'énergie en vue de l'élection des délégués au comité syndical du Sydev :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Alain	TAUPIN	Annie	COMPARAT
Alain	BLANCHARD	Albert	BOUARD
André	DEZOTEUX	Frédéric	BENELLI
Armel	PECHEUL	Léonnette	ROUSSEAU

17. ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE COORDINATION DES POLITIQUES ENERGETIQUES

Nombre de votants : 42
 Bulletin blanc : 2
 Bulletin nul : 1
 Suffrage exprimé : 39

Ayant obtenu 39 voix, Loïc PERON est élu représentant des Sables d'Olonne Agglomération à la commission consultative de coordination des politiques énergétiques.

18. ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE TRIVALIS

Les résultats sont les suivants :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Yvon ALLO	39 voix pour et 3 votes blancs	Alain BLANCHARD	38 voix pour et 4 votes blancs
Bernard CODET	35 voix pour 5 votes blancs 1 nul	Lucette ROUSSEAU	39 voix pour et 3 votes blancs
Mauricette MAUREL	42 voix pour	Albert BOUARD	41 voix pour et 1 vote blanc
Jean-Paul DUBREUIL	37 voix pour 4 votes blancs 1 nul	Christian LUCAS	39 voix pour 2 votes blancs 1 nul
Bernard MARCHAND	40 voix pour 1 vote blanc 1 nul	Yvon PRAUD	41 voix pour et 1 vote blanc

Sont élus représentants des Sables d'Olonne Agglomération au sein de Trivalis :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Yvon	ALLO	Alain	BLANCHARD
Bernard	CODET	Lucette	ROUSSEAU
Mauricette	MAUREL	Albert	BOUARD
Jean-Paul	DUBREUIL	Christian	LUCAS
Bernard	MARCHAND	Yvon	PRAUD

19. ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES VENDEE

Nombre de votants : 42

Bulletins blancs : 5

Suffrage exprimé : 37

Ayant obtenu 37 voix, Alain BLANCHARD est élu représentant des Sables d'Olonne Agglomération au collège des communautés, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-collectivités Vendée.

20. ELECTION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS AU SEIN DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SEML) EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

« LES SABLES D'OLONNE DEVELOPPEMENT »

Sont élus administrateurs au sein de la SEM Les Sables d'Olonne Développement :

LIONEL	PARISET
ALAIN	BLANCHARD
GERARD	HECHT
ALBERT	BOUARD
FREDERIC	BENELLI
ANNICK	BILLON
CHRISTIAN	LUCAS
ARMEL	PECHEUL
ALAIN	TAUPIN
BERNARD	DUBOIS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (38 voix pour, 4 abstentions) :

- 1. D'autoriser les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de directeur général de la société ;**
- 2. D'autoriser toutes les personnes désignées administrateurs à assurer la présidence du conseil d'administration en son nom dans le cas où le conseil d'administration désigne la Communauté d'Agglomération à cette fonction;**
- 3. D'autoriser la personne qui assurera la présidence du conseil d'administration à occuper la fonction de Directeur Général de la société ;**
- 4. De laisser le Conseil d'Administration fixer la rémunération du Président de la Sem, dans la limite maximale de 1 000 euros mensuels nets**
- 5. D'autoriser le Président et les administrateurs à bénéficier de remboursement de frais de mission.**

21. ELECTION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) EN CHARGE DU TOURISME « DESTINATION LES SABLES D'OLONNE »

Nombre de votants : 42

Sont élus administrateurs au sein de la SEM Les Sables d'Olonne Développement :

PRENOM	NOM
YANNICK	MOREAU
JEAN-PAUL	DUBREUIL
YVON	ALLO
FABRICE	CHABOT
LIONEL	PARISSET
JEAN-PIERRE	CHAPALAIN
CHRISTIAN	LUCAS
DOMINIQUE	EUGENE
LUCETTE	ROUSSEAU
ANDRE	DEZOTEUX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (40 voix pour et 2 abstentions) :

- a) D'autoriser les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de directeur général de la société ;**
- b) D'autoriser toutes les personnes désignées administrateurs à assurer la présidence du conseil d'administration en son nom dans le cas où le conseil d'administration désigne la Communauté d'Agglomération à cette fonction;**
- c) D'autoriser la personne qui assurera la présidence du conseil d'administration à occuper la fonction de Directeur Général de la société ;**
- d) De laisser le Conseil d'Administration fixer la rémunération du Président de la Sem, dans la limite maximale de 1 000 euros mensuels nets;**
- e) D'autoriser le Président et les administrateurs à bénéficier de remboursement de frais de mission.**

22. ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA SEM LES SABLES D'OLONNE PLAISANCE (POUR LA GESTION DU PORT OLONA)

Ayant obtenu 34 voix, sont élus représentants de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération au Conseil d'administration de la SAEMSO :

ACTIONNAIRES	PRENOM	NOM	TITRE
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION (REPRESENTANT AG)	JEAN-PAUL	DUBREUIL	ADMINISTRATEUR
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	YANNICK	MOREAU	ADMINISTRATEUR
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	LIONEL	PARISSET	ADMINISTRATEUR

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU MERCREDI 16 JANVIER 2019

LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION 3 avenue Carnot 85100 LES SABLES D'OLONNE

Tél : 02.51.23.84.40 Fax : 02.51.32.02.87 Email : info@isoagglo.fr Site : www.isoagglo.fr

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (37 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions) :

- a) d'autoriser les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de directeur général de la société ;**
- b) d'autoriser toutes les personnes désignées administrateurs à assurer la présidence du conseil d'administration en son nom dans le cas où le conseil d'administration désigne la Communauté de Communes à cette fonction.**
- c) d'autoriser la personne qui assurera la présidence du conseil d'administration à occuper la fonction de Directeur Général de la société.**
- d) d'autoriser le Président et les administrateurs à bénéficier de remboursement de frais de mission.**

23. ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE VENDÉE EXPANSION

Ayant obtenu 31 voix, Alain BLANCHARD est élu représentant de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération au de l'Assemblée Générale de Vendée Expansion.

Ayant obtenu 33 voix, Armel PECHEUL est élu représentant de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération au Conseil d'Administration de la SEM Vendée Expansion.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (38 voix pour et 4 abstentions) :

- D'autoriser le représentant au sein du Conseil d'administration de la SEM Vendée Expansion, à exercer, au sein du Conseil d'administration de la SEM Vendée Expansion, les fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou en tant que censeur ;**
- D'autoriser le représentant au sein du Conseil d'administration à percevoir de la SEM Vendée Expansion, sur présentation des justificatifs, le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leurs mandats, conformément à l'article R.225-33 du Code de commerce.**

24. ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE » (ASCLV)
--

Ayant obtenu 33 voix, Alain BLANCHARD est élu représentant titulaire et avec 33 voix Jean-Paul DUBREUIL, suppléant de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération au sein de la société publique locale « agence de services aux collectivités locales de Vendée ».

Avec 33 voix, Armel PECHEUL est élu représentant à l'Assemblée Spéciale au sein de la société publique locale « agence de services aux collectivités locales de Vendée ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (33 voix pour)

- **D'autoriser son représentant à exercer, au sein du Conseil d'administration de la SPL, les fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou en tant que censeur ;**
- **D'autoriser son représentant au sein de l'Assemblée spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation (vice-présidence, membre de comités d'étude, mandat spécial, etc.) ;**
- **D'autoriser son représentant au sein du Conseil d'administration à percevoir de la SPL, sur présentation des justificatifs, le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leurs mandats, conformément à l'article R.225-33 du Code de commerce.**

**25. ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA MAISON
DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI**

Avec 37 voix, sont élus représentants au sein de l'Assemblée Générale de la Maison Départementale de l'Emploi

TITULAIRE		SUPPLEANT	
Loïc	PERON	FLORENCE	PINEAU
YVON	ALLO	LUCETTE	ROUSSEAU
ANNIE	COMPARAT	SEVERINE	BULTEAU

**28. ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION « ECOLE DES
FORMATIONS MARITIMES DU LITTORAL VENDEEN »**

Avec 37 voix, sont élus représentants au sein de l'association Ecole des formations maritimes du littoral vendéen :

PRENOM	NOM
YANNICK	MOREAU
YVON	ALLO
ALAIN	BLANCHARD
ANNIE	COMPARAT
JEAN-PAUL	DUBREUIL

FLORENCE	PINEAU
ARMEL	PECHEUL

27. ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE ET LE SOUTIEN DE L'HABITAT

Ayant obtenu 39 voix, Annie COMPARAT est élue représentante au sein de l'association pour l'accompagnement personnalisé et le soutien de l'habitat.

28. ELECTION DU REPRESENTANT
AU SEIN DE L'ASSOCIATION DU MARAIS DES OLNONES

Avec 34 voix, Alain TAUPIN est élu représentant au sein de l'association du marais des Olonnes.

29. DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FDGDON)

Alain TAUPIN est élu représentant titulaire et Lucette ROUSSEAU représentant suppléant au sein de la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles.

30. ELECTION DU REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DES MARAIS DE LA GACHERE

Avec 36 voix, Alain TAUPIN est élu représentant au sein de l'association syndicale des marais de la Gachère.

31. SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DES OLNONES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Sont élus représentants au sein du syndicat mixte du marais des Olonnes :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
ALAIN	TAUPIN	LUCETTE	ROUSSEAU
NOËL	VERDON	ALBERT	BOUARD
JEAN-PIERRE	CHAPALAIN	LIONEL	PARISET
ARMEL	PECHEUL	MICHEL	YOU
ANDRE	DEZOTEUX	GERARD	HECHT
JACQUELINE	RUCHAUD	ALAIN	BLANCHARD
FRANCIS	BOSSARD	STEPHANE	VIOLLEAU

32. ELECTION DES REPRESENTANTS AU FONDS DE DOTATION
« CAP VERS L'AVENTURE MARITIME

Avec 34 voix, sont élus représentants au fonds de dotation cap vers l'aventure maritime :

YANNICK	MOREAU
ARMEL	PECHEUL
JEAN-PAUL	DUBREUIL

33. ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Avec 35 voix, sont élus représentants du Président pour siéger à la CDAC au titre du SCOT :

YANNICK	MOREAU
JEAN-PAUL	DUBREUIL
ARMEL	PECHEUL
ALAIN	BLANCHARD
ALBERT	BOUARD
BERNARD	DUBOIS
LUCETTE	ROUSSEAU
CHRISTIAN	LUCAS

SI LE PROJET EST SUR LA COMMUNE DES SABLES D'OLONNE

PRENOM	NOM
JEAN-PAUL	DUBREUIL
ALBERT	BOUARD
BERNARD	DUBOIS
CHRISTIAN	LUCAS

34. ELECTION DU REPRESENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER COTE DE LUMIERE

Avec 39 voix, Annie COMPARAT est élue représentante des Sables d'Olonne Agglomération au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Côte de Lumière.

35. ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COLLEGE PAUL LANGEVIN

Avec 41 voix, Yvon ALLO est élu représentant des Sables d'Olonne Agglomération au conseil d'administration du collège Paul Langevin.

36. ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL VALERE MATHE

Avec 41 voix, Lucette ROUSSEAU est élue représentante des Sables d'Olonne Agglomération au conseil d'administration du lycée Valère Mathé.

37. ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE PIERRE MAUGER

Avec 41 voix, Annie COMPARAT est élue représentante des Sables d'Olonne Agglomération au conseil d'administration du collège Pierre Mauger.

38. ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE
PROFESSIONNEL ERIC TABARLY

Avec 38 voix, Lionel PARISET est élu représentant des Sables d'Olonne Agglomération au conseil d'administration du lycée Eric Tabarly.

39. ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EREA SAINT

Ayant obtenu 39 voix, Lionel PARISET est élu représentant des Sables d'Olonne Agglomération au conseil d'administration de l'Éréa de Saint Jean d'Orbestier.

40. ELECTION D'UN DELEGUE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COLLEGE JEAN MONNET

Avec 39 voix, Françoise GUILLONNEAU est élue représentante des Sables d'Olonne Agglomération au conseil d'administration du collège Jean Monnet.

41. ELECTION D'UN DELEGUE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCEE SAVARY DE MAULEON

Avec 39 voix, Lucette ROUSSEAU est élue représentante des Sables d'Olonne Agglomération au conseil d'administration du lycée Savary de Mauléon.

42. ELECTION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL PORTUAIRE

Avec 37 voix, sont élus représentants au Conseil Portuaire.

TITULAIRE		SUPPLEANT		SOUS CONCESSIONNAIRE	
JEAN-PAUL	DUBREUIL	ARMEL	PECHEUL	MATHIEU	THEBAUD

43. ELECTION DES REPRESENTANTS AUX COMITES DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000 « MARAIS DE TALMONT ET ZONES LITTORALES ENTRE LES SABLES D'OLONNE ET JARD-SUR-MER » ET « DUNES, FORETS ET MARAIS D'OLONNE »

Ayant obtenu 38 voix, sont élus représentants aux comités de pilotage des sites Natura 2000 Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables d'Olonne et Jard sur Mer et Dunes, Forêts et Marais d'Olonne :

REPRESENTANT	ALAIN	TAUPIN
REPRESENTANT SUPP	ARMEL	PECHEUL

44. ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION GEO VENDEE

Ayant obtenu 38 voix, sont élus représentants au sein de l'association Géo-Vendée :

TITULAIRE		SUPPLEANT	
ARMEL	PECHEUL	YVON	PRAUD

45. DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADILE

Avec 39 voix sont élus représentants au sein du conseil d'administration de l'ADILE :

LOÏC	PERON	TITULAIRE
NOËL	VERDON	SUPPLEANT

46. REMBOURSEMENT DE FRAIS DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur :

- **le principe du remboursement des frais de déplacement des conseillers communautaires, conformément à l'article L.5211-13 du CGCT pour les seuls déplacements hors du territoire de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne.**
- **les principes du remboursement des frais exposés par l'exécution d'un mandat spécial :**

- **Le remboursement de frais de séjour sont remboursés forfaitairement en vertu de l'article R. 2123-22-1 du CGCT et pourront, pour une durée limitée, être remboursée aux frais réels (les conditions seront précisées dans la délibération relative au mandat spécial),**
- **Le cas échéant, la prise en charge directe des frais d'hôtellerie et de repas ;**
- **Le remboursement des dépenses de transport aux frais réels exposés sur présentation d'un état de frais,**
- **Le remboursement des autres frais rendus nécessaires au bon accomplissement du mandat, dès lors qu'ils sont raisonnables et justifiés,**
- **Le remboursement des frais d'aide à la personne sur la base d'un montant à déterminer dans la limite du montant horaire du salaire minimum de croissance.**

Cette délibération abroge et remplace la délibération du 14 janvier 2017.

47. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le projet de règlement intérieur joint à la présente note.

48. PROTOCOLE D'HARMONISATION DES CONDITIONS SOCIALES D'EMPLOI ET DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUTAIRES AVEC CELLES DES AGENTS MUNICIPAUX DE LA NOUVELLE VILLE DES SABLES D'OLONNE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le principe de l'harmonisation des conditions sociales d'emplois et de travail des agents communautaires avec les dispositions concernant les agents de la ville nouvelle à compter de janvier 2019,**
- **D'autoriser Monsieur Le Président à signer le protocole correspondant présenté en annexe**
- **D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les règlements ou documents internes de la collectivité en découlant, qui devront être mis en œuvre ou à jour.**
- **De valider l'inscription au budget des dépenses en découlant.**

49. TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les tableaux des effectifs ci-après.